

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 1er juin 2015, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Riopel, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et faisant quorum :

M. Daniel Rose  
M. Jean-Jacques Trépanier  
M. Réal Nolet

Mme Thérèse Lemay  
Mme Diane Laverdière

Mme Céline Dupras, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance à 19h30

**2015-06-103 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée**

**2015-06-104 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 4 mai 2015, sans modification.

**Adoptée**

**2015-06-100 DÉSISTEMENT À L'ALIÉNATION ET À L'UTILISATION, À  
D'AUTRES FINS QUE L'AGRICULTURE DES SUPERFICIES VISÉES  
AU DOSSIER DE LA DÉCISION NUMÉRO 366684 DE LA CPTAQ**

Considérant que le 20 juillet 2010, la Commission de protection du territoire agricole autorisait l'aliénation et l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture une partie du lot 4 004 858 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière d'Abitibi, d'une superficie de 848 mètres carrés et que la municipalité désire se désister.

Considérant que le 20 juillet 2010, la Commission de protection du territoire agricole autorisait l'aliénation et l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture une partie du lot 4 004 772, d'une superficie de 2 706.84 mètres carrés, ainsi qu'une partie du lot 4 004 773, d'une superficie de 1 190 mètres carrés tous deux de la circonscription foncière d'Abitibi et que la municipalité désire de désister.

Considérant que le 20 juillet 2010, la Commission de protection du territoire agricole autorisait l'aliénation en faveur de monsieur Yvon Bilodeau, d'une partie du lot 4 004 858, d'une superficie de 5 656.8 mètres carrés, du cadastre du Québec de la circonscription foncière d'Abitibi et que la municipalité désire se désister.

Considérant que le projet de construction d'un système de traitement de l'eau usée par bassins aérés, occupant une superficie de terrains de 4 744.84 mètres carrés, incluant la construction d'un intercepteur gravitaire ainsi que d'une route d'accès pour permettre les rejets d'eau a été annulé à cause des coûts élevés de réalisation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay, et unanimement résolu de se désister des autorisations obtenues de la Commission de protection du territoire agricole dans le dossier numéro 366684 émise le 20 juillet 2010 en conséquence de l'annulation du projet de système de traitement de l'eau usée par bassins aérés.

**Adoptée**

**2015-06-101 MODIFICATION DE LA SUPERFICIE REQUISE DU LOT 4 004 858  
PERMETTANT L'INSTALLATION D'UNE STATION DE POMPAGE**

Considérant que le projet de système de traitement des eaux usées par bassins non aérés nécessite l'installation d'une station de pompage sur le lot 4 004 858, du cadastre du Québec, de la circonscription d'Abitibi, d'une superficie totale de 5 431,8 mètres carrés ;

Considérant que la superficie nécessaire à l'installation et le fonctionnement de la station de pompage nécessitent une superficie totale de \_\_\_\_\_.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture, d'une superficie de \_\_\_\_\_ nécessaire à l'installation et au fonctionnement de la station de pompage sur le lot 4 004 858, du cadastre du Québec, de la circonscription d'Abitibi appartenant à la Corporation municipale de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery dans le cadre du dossier présentement à l'étude numéro 408163 selon le plan annexé à la présente.

**Adoptée**

**2015-06-102 RETRAIT D'UNE DEMANDE D'ALIÉNATION ET D'UTILISATION À D'AUTRES FINS QUE L'AGRICULTURE AU DOSSIER 408163**

Considérant qu'un chemin permettant d'accéder au bassin non aéré du système de traitement des eaux usées sera nécessaire;

Considérant que le chemin facilitera aussi l'accès à l'agriculteur à une parcelle du lot agricole 4 004 772;

Considérant qu'une entente de servitude de passage entre la Ferme Amauvi et la municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery permettra l'atteinte des objectifs des deux parties;

Il est proposé par madame Diane Laverdière, secondé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de retirer la demande d'aliénation et d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture d'une partie du lot 4 004 772 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière d'Abitibi d'une superficie de 1.92ha du dossier numéro 408163.

**Adoptée**

**2015-06-105 RÉFECTION AÉROPORT – MAGNY**

**Attendu que** la réfection de la piste de l'aéroport Magny est prioritaire pour conserver les services de transport hospitalier d'urgence;

**Attendu que** la réfection de la piste de l'aéroport Magny est importante pour le développement socio-économique de la MRC Abitibi;

**Attendu que** ce projet nécessite la participation financière de l'ensemble des municipalités de la MRC Abitibi pour couvrir l'emprunt nécessaire de 1.4 million;

**Attendu qu'une** proposition de répartition du remboursement de l'emprunt et de ces coûts de financement selon la richesse uniformisée des municipalités de la MRC Abitibi a été déposée;

**Attendu que** le nombre d'années et le taux de financement seront déterminés suite à l'analyse du dossier et à l'acceptation de l'ensemble des municipalités de la MRC Abitibi et que la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery se joindra au choix majoritaire retenu;

**Attendu que** la Ville d'Amos assurera les frais de fonctionnement de l'aéroport Magny;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu de participer financièrement avec l'ensemble des municipalités de la MRC Abitibi au projet de réfection de la piste de l'aéroport Magny.

**Adoptée**

**2015-06-106 TRAVAUX DES CHEMINS 2015 ET APPEL D'OFFRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu de prioriser les travaux suivants et de procéder aux appels d'offres nécessaires auprès de :

Béton Fortin  
Excavation Gilbert Sheehy  
Terrassement et excavation Marchand

Chemin de la Rivière : relever une section du chemin, effectuer l'enrochement nécessaire et le redressement de la glissière et ajouter du gravier pour l'égalisation du chemin. Budget prévisible 7 000\$

Chemin du Boisé : élargir l'entrée du chemin du Boisé à l'intersection du chemin de l'Hydro. Budget prévisible 5 500\$

Chemin de l'Hydro : rechargement en gravier 0-3/4 (40 voyages). Budget prévisible 12 000\$

Ces travaux seront payés en partie par la subvention pour l'Amélioration du réseau routier municipal et le budget annuel d'entretien des chemins. Les travaux seront alloués au plus bas soumissionnaire.

**Adoptée**

Céline Dupras, secrétaire-trésorière confirme que les budgets sont suffisants pour les dépenses prévues à la résolution ci-dessus.

**2015-06-107 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL - VACANCES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu de fermer le bureau municipal du 20 juillet au 31 juillet 2015 pour les vacances estivales du personnel, réouverture le 3 août à 7h45.

**Adoptée**

**2015-06-108 SIGNALISATION ROUTIÈRE – NOMS DE CHEMINS**

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu de poursuivre le remplacement des panneaux vert de noms de chemins pour les panneaux bleu avec logo dans le cadre de la thématique Culturat et selon le budget prévu de 1 500\$.

**Adoptée**

**2015-06-109 DÉROGATION MINEURE : 30 CHEMIN DE L'ANSE**

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu d'autoriser la dérogation mineure pour la construction d'un garage de 28' X 30, contigu à la résidence de 30' X 40' sous la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

**Adoptée**

**2015-06-110 PRÉPARATION ENTENTE PARTENARIAT FABRIQUE - MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Réal Nolet, secondé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu de préparer une entente de partenariat entre la municipalité et la Fabrique concernant les différents services et entraides financières récurrentes.

**Adoptée**

**2015-06-111 DERNIER VERSEMENT- PROGRAMME AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL- 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux de fossés et de rechargement du chemin de l'Église pour un montant subventionné de 4 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin de l'Église dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**Adoptée**

**2015-06-112 DEUXIÈME VERSEMENT- PROGRAMME AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL- 2014**

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, secondé par monsieur le conseiller Daniel Rose et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux de changement de ponceau et de rechargement du chemin de la Rivière, du rechargement et des frais de génie-conseil pour le remplacement de deux ponceaux majeurs du chemin des Prés et des travaux de rechargement du chemin de la Promenade pour un montant subventionné 6 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**Adoptée**

**2015-06-113 CONGRÈS FQM - INSCRIPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale Céline Dupras à s'inscrire au congrès de la FQM qui aura lieu les 24 et 25 septembre 2015 au coût de 695\$.

**Adoptée**

## **2015-06-114 ADOPTION DES DÉPENSES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, secondé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'adopter les dépenses du mois d'avril 2015 et celles prévisibles de mai 2015.

Comptes payés en mai 2015 pour un total de 60 781.91 \$  
Versement par chèque C1500060 à C1500092  
Paiement en ligne sécurisé L1500025 à L1500030  
Paiement par transfert électronique P1500073 à P1500088

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de juin.

Comptes à payer mai 2015 pour un total de 36 396.32\$  
Salaires payés en mai 2015  
D1500055 à D1500071 pour un montant total de 7 160.26\$  
Salaires à payer en juin 2015 (employés et membres du conseil 3 mois)  
D1500072 à D1500085 pour un montant total de 15 553.19\$

**Le rapport budgétaire du mois de mai est déposé**

## **2015-06-115 LEVÉE**

À 20h30, il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, secondé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

**Adoptée**

\_\_\_\_\_  
Jacques Riopel, maire

\_\_\_\_\_  
Céline Dupras, secrétaire-trésorière